Alain Chouet (ex-DGSE) : « Il existe sur le territoire français 1514 quartiers de non-droit interdits d’accès aux forces de sécurité, aux services des secours… », soit 4 millions d’habitants

08/03/2022 à 18h40



Ancien chef du service de renseignement de sécurité de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Alain Chouet vient de publier « Sept pas vers l’enfer », ouvrage dans lequel il dépeint une société française profondément malade du séparatisme et de la violence fondamentaliste. « Quarante années d’aveuglement, d’ignorance, de lâcheté et de “bien-pensance“ ont progressivement conduit la France aux limites de la rupture du pacte républicain », écrit-il.

La France compterait 1514 quartiers de non-droit, interdits d’accès aux forces de sécurité, aux services des secours, aux services médicaux et sociaux. 1514 quartiers établis sur 859 communes, et regroupant 4 millions d’habitants, soit 6% de la population de l’Hexagone.

A la question posée par le site musulman Oumma sur la ghettoïsation, ce spécialiste des problèmes de sécurité et de terrorisme répond que, selon, lui la ghettoïsation aurait été autant choisie que subie. Tous les lecteurs ne seront pas forcément d'accord avec l'ancien espion.

Dans votre livre, vous parlez d'un séparatisme en France. Comment se traduit-il précisément ? Ne faut-il pas plutôt parler d'une ghettoïsation subie, avec une absence totale de mixité sociale, dans des quartiers parfois laissés à l'abandon ?

[…] La « ghettoïsation », souvent invoquée pour expliquer cette séparation, est d'abord un argument victimaire pour justifier le séparatisme et les violences qu'il engendre. Cette ghettoïsation a été autant choisie que subie. Toutes les vagues migratoires que la France a connues au cours du siècle écoulé se sont d'abord regroupées par affinité et pour des raisons conjoncturelles dans des zones géographiques données, et cela n'a pas donné lieu à des phénomènes de dissidence violente localisés. Elles se sont ensuite diluées sur l'ensemble du territoire, à mesure que l'assimilation des deuxièmes et troisièmes générations se faisait.

Cette dilution ne s'est pas faite pour l'immigration maghrébine, arrivée massivement et brutalement dans les années 70 dans un pays dont le ralentissement économique ne permettait pas de les intégrer par le positionnement social que fournit un travail, ni de leur assurer un niveau de vie minimal sans recours à des transferts sociaux massifs qu'ils ont vite perçus comme une rente qu'il convenait, pour certains d'entre eux, de compléter par des activités délinquantes rémunératrices qu'il fallait protéger par un isolement du reste de la collectivité nationale.

D'où la constitution de ces fameux « ghettos » que les différents pouvoirs ont tenté de réduire par une politique de construction de logements sociaux et par un déversement

incontrôlé et massif d'aides et de subventions dans le cadre des « politiques de la ville ». Ces aides ont été perçues comme un complément des rentes de l'assistanat social et n'ont jamais contribué à l'intégration des supposés bénéficiaires. De même, les politiques de construction de logement sociaux se sont traduites en l'apparition de nouveaux ghettos, les résidents d'origine du quartier fuyant l'arrivée des nouveaux bénéficiaires aux comportements et aux pratiques souvent « dissidents ». […]

Vous parlez de la découverte, dans la périphérie d'une grande ville, d'armes de guerre, de fusils d'assaut, de lance-roquettes, et de la décision des autorités de ne rien faire, car une opération risquerait de « mettre le feu » à un quartier sensible et contribuerait à « stigmatiser » ses habitants. Vous ne dites pas de quand date cette information. Pensez-vous qu'aujourd'hui encore les autorités décideraient de ne rien faire?

J'ai daté cette notation de la fin des années 90. Ce n'est pas très précis, mais cela donne une indication. C'était donc il y a un peu plus de vingt ans. Les choses ont évidemment changé depuis et la multiplication des attentats terroristes, à partir de 2001, dans le monde entier et plus particulièrement depuis 2015, en France, a évidemment changé la donne. Aucun responsable administratif ou politique ne pourrait aujourd'hui adopter une attitude réservée ou dilatoire par rapport à de tels faits. […]

oumma